M44 Géométrie – Plan détaillé

K. Tzanev

22 janvier 2021

Ce document évoluera au cours du semestre. De ce fait il n'est pas destiné à une impression. Ce document contient :

- Déf ► 81 définitions;
- Prop ► 141 propositions/propriétés;
 - ▶ 51 Commentaires/notes/remarques.

§1. Le plan cartésien

- Déf $01 \triangleright On$ identifie le plan avec \mathbb{R}^2 et on l'appelle plan cartésien.
- Déf 02 ▶ Un élément du plan cartésien, c.-à-d. un couple de nombres réels, est appelé un point.
 - 03 \blacktriangleright Quand on nomme un point (x,y), par exemple P, au lieu d'écrire P := (x,y) on écrit souvent simplement P(x,y).
 - 04 \blacktriangleright Étant donné un point P(x,y) on note \overrightarrow{P} le vecteur (x,y) de l'espace vectoriel euclidien \mathbb{R}^2 , et on l'appelle le vecteur sous-jacent à P.
 - 05 ▶ À priori on ne peut pas additionner des points, ni les multiplier par des scalaires, par contre on peut effectuer ces opérations sur les vecteurs sous-jacents.
- Déf 06 \blacktriangleright Un vecteur concret est la donnée d'un couple ordonné de points. Au lieu de noter un tel couple (A, B), par exemple, on le note \overrightarrow{AB} .
- Déf 07 Le vecteur (abstrait) sous-jacent au vecteur concret \overrightarrow{AB} est le vecteur $\overrightarrow{B} \overrightarrow{A}$. Et inversement, on dit que \overrightarrow{AB} est une **réalisation** de \overrightarrow{u} si \overrightarrow{u} est le vecteur abstrait sous-jacent à \overrightarrow{AB} , c.-à-d. si $\overrightarrow{u} = \overrightarrow{B} \overrightarrow{A}$.
 - 08 ▶ Par abus de notation on identifie le vecteur concret \overrightarrow{AB} et son vecteur abstrait sous-jacent. Ainsi quand on écrit $\overrightarrow{AB} = \overrightarrow{CD}$ on sous entend égalité entre les vecteurs abstrait sous-jacents, c.-à-d. $\overrightarrow{B} \overrightarrow{A} = \overrightarrow{D} \overrightarrow{C}$. De même quand on utilise les opérations vectorielles somme est produit par un scalaire, comme $\lambda \overrightarrow{AB}$ ou $\overrightarrow{AB} + \overrightarrow{CD}$, on sous-entend qu'il s'agit des opérations sur les vecteurs abstraits sous-jacents.
- Prop 09 \blacktriangleright (règle du parallélogramme) $\overrightarrow{AB} = \overrightarrow{DC} \iff \overrightarrow{AD} = \overrightarrow{BC}$, et on dit que ABCD est un parallélogramme.
- Prop 10 \triangleright (somme de vecteurs concrets) $\overrightarrow{AB} + \overrightarrow{BC} = \overrightarrow{AC}$, cette règle est dite de Chasles.
- Prop 11 \blacktriangleright Soit Ω le point (0,0). Nous avons $\overrightarrow{\Omega P} = \overrightarrow{P}$ pour tout point P.
 - 12 ▶ On rappelle que la norme d'un vecteur abstrait (x,y) est $||(x,y)|| = \sqrt{\langle (x,y)|(x,y)\rangle} = x^2 + y^2$ où $\langle (x_1,y_1)|(x_2,y_2)\rangle = x_1x_2 + y_1y_2$ est le produit scalaire entre vecteurs abstraits.
 - Déf 13 \blacktriangleright La distance AB entre deux point A est B est définit par $AB = \|\overrightarrow{AB}\|$.
 - Déf 14 ▶ La distance entre un point A et un ensemble de points \mathcal{M} est définit par $d(A, \mathcal{M}) := \inf_{B \in \mathcal{M}} AB$.

§2. Translations

- Déf 01 \blacktriangleright Une **isométrie** T est une application qui préserve les distances, c.-à-d. T(A)T(B) = AB pour tous deux points A, B.
- Prop 02 \blacktriangleright Soient un point A et un vecteur \vec{u} . Il existe un unique point B tel que $\overrightarrow{AB} = \vec{u}$. On le note $A + \vec{u} := B$.
 - $03 \triangleright \text{Nous avons } (\overrightarrow{A + \overrightarrow{u}}) = \overrightarrow{A} + \overrightarrow{u}.$
- Prop 04 Nous avons les équivalences $A + \overrightarrow{u} = B \iff \forall P, \overrightarrow{PA} + \overrightarrow{u} = \overrightarrow{PB} \iff \exists P, \overrightarrow{PA} + \overrightarrow{u} = \overrightarrow{PB}$.
 - 05 \triangleright Cette proposition nous indique que la définition de $A + \vec{u}$ est indépendante de la « position » de $\Omega(0,0)$.
 - Déf 06 \blacktriangleright L'application $T_{\vec{u}}: A \mapsto A + \vec{u}$ est appelée **translation** par \vec{u} .
- Prop 07 \triangleright Nous avons $T_{\vec{0}} = \text{Id.}$ On appelle cette translation **triviale**.
- Prop $08 \triangleright T_{\overrightarrow{u}} \circ T_{\overrightarrow{v}} = T_{\overrightarrow{v}} \circ T_{\overrightarrow{u}} = T_{\overrightarrow{u}+\overrightarrow{v}}.$
- Prop 09 \triangleright Pour $\forall \vec{u}$ la translation $T_{\vec{u}}$ est une isométrie avec $T_{\vec{u}}^{-1} = T_{-\vec{u}}$.
- Prop 10 \blacktriangleright Si T est une translation et B = T(A), alors $T = T_{\overrightarrow{AB}}$. En particulier si $\exists A$ tel que $T_{\overrightarrow{u}}(A) = T_{\overrightarrow{v}}(A)$, alors $\overrightarrow{u} = \overrightarrow{v}$ ($\iff T_{\overrightarrow{u}} = T_{\overrightarrow{v}}$).
- Prop 11 \blacktriangleright Si T est une application telle que $\exists A, B, \forall \vec{v}, T(A + \vec{v}) = B + \vec{v}$, alors $T = T_{\overrightarrow{AB}}$.
- Prop 12 \blacktriangleright Les translations sont affines, c.-à-d. si T est une translation, A et B deux points, et λ un réel, alors $T(\lambda A + (1 \lambda)B) = \lambda T(A) + (1 \lambda)T(B)$.

§3. Repères affines

- Déf 01 \triangleright Un repère (affine) est la donnée d'un triplet (O, \vec{u}, \vec{v}) où O est un point, et \vec{u} et \vec{v} sont deux vecteurs (abstraits) indépendants, autrement dit (\vec{u}, \vec{v}) est une base du plan euclidien \mathbb{R}^2 .
- Déf 02 \blacktriangleright Un repère (affine) (O, \vec{u}, \vec{v}) est dit **orthonormé** si (\vec{u}, \vec{v}) est une base orthonormée du plan euclidien \mathbb{R}^2 .
- Déf 03 \blacktriangleright Le triplet $(\Omega, \vec{e_1}, \vec{e_2})$ avec $\Omega(0,0)$, $\vec{e_1}(1,0)$ et $\vec{e_2}(0,1)$ est appelé le **repère canonique**.
 - 04 ▶ Le repère canonique est orthonormé.
- Prop 05 \blacktriangleright Si (O, \vec{u}, \vec{v}) est un repère, l'application $(x, y) \mapsto O + x\vec{u} + y\vec{v}$ est une bijection (isomorphisme affine) de \mathbb{R}^2 dans le plan cartésien. Si de plus le repère est orthonormé c'est une isométrie (affine).
- Déf 06 Noit un repère $\mathcal{R} := (O, \vec{u}, \vec{v})$. Étant donné un point P on note $P(x, y)_{\mathcal{R}}$ et on dit que $(x, y)_{\mathcal{R}}$ sont les coordonnées de P dans le repère \mathcal{R} si $P = O + x\vec{u} + y\vec{v}$.
- Prop 07 \blacktriangleright Soit un repère $\mathcal{R} := (O, \vec{u}, \vec{v})$ et notons $\mathcal{B} := (\vec{u}, \vec{v})$ la base sous-jacente. Alors pour tout point $P(x_P, y_P)_{\mathcal{R}}$ et tout vecteur $\vec{w}(x_w, y_w)_{\mathcal{B}}$ nous avons la relation $P + \vec{w} = (x_P + x_w, y_P + y_w)_{\mathcal{R}}$.

§4. Barycentres

- Déf 01 \blacktriangleright Les nombres positifs $\omega_1, \ldots, \omega_n$ forment un **système de poids** (ou plus simplement, sont des **poids**) si $\omega_1 + \cdots + \omega_n \neq 0$. On appelle $\omega := \omega_1 + \cdots + \omega_n$ le **le poids total**.
- Déf 02 \blacktriangleright On dit qu'un système de poids $\omega_1, \ldots, \omega_n$ est **normalisé** si le poids total est 1. Ainsi à tout système de poids $\omega_1, \ldots, \omega_n$ on peut associer les poids normalisés $\overline{\omega}_1, \ldots, \overline{\omega}_n$ avec $\overline{\omega}_i = \frac{\omega_i}{\omega}$.

- Déf 03 \triangleright Soient n points A_1, \ldots, A_n et n poids $\omega_1, \ldots, \omega_n$ de poids total ω . On appelle **barycentre** de (A_1, \ldots, A_n) avec les poids $(\omega_1 : \cdots : \omega_n)$ l'unique point G tel que $\overrightarrow{G} = \frac{1}{\omega} \sum \omega_i \overrightarrow{A_i}$. On note $\sum \overline{\omega_i} A_i := G$ ce barycentre.
- Prop 04 Soient n points A_1, \ldots, A_n et n poids $\omega_1, \ldots, \omega_n$ de poids total ω , alors $G = \sum \overline{\omega_i} A_i \iff \forall P, \omega \overrightarrow{PG} = \sum \omega_i \overrightarrow{PA_i} \iff \exists P, \omega \overrightarrow{PG} = \sum \omega_i \overrightarrow{PA_i}$.
 - 05 ▶ Cette proposition nous indique que la position du barycentre est indépendante de la position de $\Omega(0,0)$ par rapport aux points A_1, \ldots, A_n .
- Prop 06 \blacktriangleright Si $\omega_1, \ldots, \omega_n$ n'est pas un système de poids, c.-à-d. $\omega_1 + \cdots + \omega_n = 0$ alors $\forall P, \sum \omega_i \overrightarrow{PA_i} = \sum \omega_i \overrightarrow{A_i}$.
 - Déf 07 \blacktriangleright On note le vecteur la proposition précédente $\sum \omega_i A_i := \sum \omega_i \overrightarrow{A_i}$.
 - 08 ▶ Comme 1 + (-1) = 0 le vecteur B A est bien défini et nous avons $B A = \overrightarrow{AB}$.
 - $09 \triangleright \text{L'expression} \sum \omega_i A_i$ n'a de sens que dans les deux cas particuliers :
 - ▶ c'est un point (le barycentre) quand $\sum \omega_i = 1$;
 - \blacktriangleright c'est un vecteur quand $\sum \omega_i = 0$.
 - 10 \blacktriangleright Comme la notation le suggère, l'expression $\sum \omega_i A_i$ est invariable par permutation, c.-à-d. $\sum \omega_i A_i = \sum \omega_{\sigma(i)} A_{\sigma(i)}$ pour toute permutation σ .
 - 11 ▶ La proposition suivante nous dit qu'on peut remplacer une partie des points par leur barycentre en y mettant la sommes des poids correspondants.
- Prop 12 \blacktriangleright Soient n points A_1, \ldots, A_n et un système de poids $\omega_1, \ldots, \omega_n$. Si $\omega_1, \ldots, \omega_k$ est un soussystème de poids, $\omega_{1,k}$ son poids total et $G_{1,k} := \overline{\omega}_1 A_1 + \cdots + \overline{\omega}_k A_k$ le barycentre correspondant. Alors le barycentre de (A_1, \ldots, A_n) avec les poids $(\omega_1 : \cdots : \omega_n)$ coïncide avec le barycentre de $(G_{1,k}, A_{k+1}, \ldots, A_n)$ avec les poids $(\omega_{1,k} : \omega_{k+1} : \cdots : \omega_n)$.
- Prop 13 \triangleright Si $A_1 = \cdots = A_n = A$ alors $\sum \overline{\omega}_i A_i = A$ pour tout système de poids $\omega_1, \ldots, \omega_n$.
- Prop 14 \blacktriangleright Soit A, B, C trois points non alignés, alors pour tout point P il existe un unique triplet de poids normalisés (α, β, γ) tel que $P = \alpha A + \beta B + \gamma C$.
- Déf 15 \blacktriangleright Étant donné A, B, C trois points non alignés, on dit que (A, B, C) est une **repère bary- centrique** et que les poids (normalisés) (α, β, γ) de la proposition précédente sont des (les) **coordonnées barycentriques** de P dans cette base.
- Déf 16 Non dit qu'une application F est affine si elle préserve les barycentres, c.-à-d. $F(\sum \omega_i A_i) = \sum \omega_i F(A_i)$.
- Prop 17 \blacktriangleright Si F est une application vectorielle l'application $F_A: A + \overrightarrow{u} \mapsto A + F(\overrightarrow{u})$ est affine. On dit que F_A est « F de centre A ».
- Prop 18 \blacktriangleright Une application F est affine si et seulement si $F(\lambda A + (1 \lambda)B) = \lambda F(A) + (1 \lambda)F(B)$ pour tous points A et B, et $\lambda \in \mathbb{R}$.

§5. Homothéties

- Déf 01 \blacktriangleright Une similitude H de rapport λ est une application qui multiplie les distances par λ , c.-à-d. $T(A)T(B) = \lambda AB$ pour tous deux points A,B. On dit aussi que c'est une λ -similitude.
- Prop 02 ➤ Une 0-similitude est une application constante et une 1-similitude est une isométrie.
 - Déf 03 \blacktriangleright Soit C un point et λ un réel. L'application $H_{C,\lambda}: A \mapsto C + \lambda \overrightarrow{CA}$ est appelée homothétie de centre C et de rapport λ .
- Prop $04 \triangleright H_{C,\lambda}(C + \vec{u}) = C + \lambda \vec{u}$

- Prop 05 \blacktriangleright $H_{C,\lambda_1} \circ H_{C,\lambda_2} = H_{C,\lambda_2} \circ H_{C,\lambda_1} = H_{C,\lambda_1\lambda_2}$
- Prop 06 \blacktriangleright Les homothéties de rapport non nul sont des bijections, avec $H_{C,\lambda}^{-1} = H_{C,\frac{1}{2}}$.
- Prop 07 $\blacktriangleright H_{C,\lambda} \circ T_{\overrightarrow{u}} = T_{\lambda \overrightarrow{u}} \circ H_{C,\lambda}$. Autrement dit $H_{C,\lambda}(A + \overrightarrow{u}) = H_{C,\lambda}(A) + \lambda \overrightarrow{u}$.
- Prop $08 \triangleright$ Nous avons $H_{C,1} = \text{Id}$. On dit pour une telle homothétie qu'elle est **triviale**. Tous point est un centre pour l'homothétie triviale.
 - Déf 09 \blacktriangleright Une homothétie de rapport -1 est appelée **symétrie centrale** et elle est notée $S_C := H_{C,-1}$.
- Prop 10 \blacktriangleright Une homothétie $H_{C,\lambda}$ est une $|\lambda|$ -similitude, c.-à-d. $H_{C,\lambda}(A)H_{C,\lambda}(B) = |\lambda|AB$. En particulier une homothétie est une isométrie si et seulement si $\lambda = \pm 1$, ainsi les symétrie centrales sont les seuls homothéties non triviales qui sont des isométries.
- Prop 11 > Toute similitude est la composition d'une isométrie et d'une homothétie.
- Prop 12 \blacktriangleright Le centre d'une homothétie non triviale est son unique point fixe, c.-à-d. si H est une homothétie non triviale et H(C)=C alors C est le centre de l'homothétie.
- Prop 13 Nous avons $H_{C_1,\lambda_1} = H_{C_2,\lambda_2}$ si et seulement si $\lambda_1 = \lambda_2$, et $C_1 = C_2$, dans le cas non trivial.
- Prop 14 ▶ Les homothéties sont affines.

§6. Droites

- Déf 01 \triangleright Soient un point A et un vecteur **non nul** $\vec{u} \neq \vec{0}$, l'ensemble $D_{A,\vec{u}} = \{A + \lambda \vec{u} \mid \lambda \in \mathbb{R}\}$ est appelé une **droite** (affine). Le vecteur \vec{u} est dit **directeur** de cette droite. Et on dit que cette droite **passe** par A et a pour direction \vec{u} .
- Prop 02 \blacktriangleright L'application $\lambda \mapsto A + \lambda \vec{u} = T_{\lambda \vec{u}}(A)$ est une bijection de \mathbb{R} dans $D_{A,\vec{u}}$ appelé paramétrisation (affine).
 - Déf 03 \blacktriangleright Pour deux vecteurs non nuls \vec{u} et \vec{v} on note $\vec{u} \parallel \vec{v}$ si et seulement si $\vec{u} = \lambda \vec{v}$ (avec $\lambda \neq 0$). Et sous cette condition on note $\vec{u} : \vec{v} := \lambda$.
- Prop 04 $\blacktriangleright D_{A,\vec{u}} = D_{B,\vec{v}}$ si et seulement si $\vec{u} \parallel \vec{v}$ et $B \in D_{A,\vec{u}}$ (et/ou $A \in D_{B,\vec{v}}$). Ainsi si u est un vecteur directeur d'une droite, l'ensemble des vecteurs directeurs de cette même droite est $\{\lambda \vec{u} \mid \lambda \in \mathbb{R}^*\}$.
- Prop 05 ► Si une droite contient une autre, alors les deux droites coïncident.
- Prop 06 \triangleright Soient $A \neq B$ deux points distincts d'une droite D, alors \overrightarrow{AB} est un vecteur directeur de D.
- Prop 07 \blacktriangleright Si \vec{u} est un vecteur directeur d'une droite D, alors pour tout point A nous avons $D = D_{A,\vec{u}}$. En particulier si $A \neq B \in D$, alors $D = D_{A,\overrightarrow{AB}}$.
- Prop 08 \triangleright Par deux point passe une unique droite, en particulier si $\#(D_1 \cap D_2) > 1$, alors $D_1 = D_2$.
- Déf 09 \blacktriangleright L'unique droite passant par deux points distincts $A \neq B$ est noté (AB).
- Prop 10 \blacktriangleright Soient $A \neq B$ deux points distincts d'une droite D, alors D est l'ensemble de barycentres $\{\alpha A + \beta B\}$ de A et B.
- Prop 11 \blacktriangleright L'application $\lambda \mapsto (1 \lambda)A + \lambda B$ est une bijection de \mathbb{R} dans (AB) appelé **paramétrisation barycentrique**.
- Prop 12 ▶ L'image d'une droite par une application affine est une droite.
 - Déf 13 ▶ Deux droites sont dites **parallèles** si elles possèdent un vecteur directeur en commun (et das ce tous leurs vecteurs directeurs sont communs).

- 14 ▶ On note $D_1 \parallel D_2$ si les droites D_1 et D_2 sont parallèles. La relation \parallel est une relation d'équivalence. Les classes d'équivalences sont appelées **directions**. Et l'ensemble des directions est ce qu'on appelle *l'espace projectif*.
- Prop 15 $\blacktriangleright T_{\vec{v}}(D_{A,\vec{u}}) = D_{T_{\vec{v}}(A),\vec{u}}.$
 - ▶ En particulier, l'image par translation d'une droite est une droite parallèle.
 - ▶ Une droite est invariante par une translation $T_{\vec{v}}$ si et seulement si \vec{v} est un vecteur directeur de cette droite.
- Prop 16 $\blacktriangleright H_{C,\lambda}(D_{A,\vec{u}}) = D_{H_{C,\lambda}(A),\vec{u}}.$
 - ▶ En particulier, l'image par homothétie d'une droite est une droite parallèle.
 - ▶ Une droite est invariante par une homothétie si et seulement si son centre est sur cette droite.
- Prop 17 \blacktriangleright Étant donné une droite D et un point A, il existe une unique droite parallèle à D passant par A.
- Prop 18 ▶ Deux droites parallèles sont disjointes ou confondus.
- Déf 19 ▶ Un vecteur est dit **normal** à une droite *D* si et seulement s'il est orthogonal à un (à tout) vecteur directeur de cette droite. Deux droites sont dites **perpendiculaires** si un (tout) vecteur directeur de l'une est un vecteur normal pour l'autre.
- Prop 20 ▶ Deux droites perpendiculaires à une troisième sont parallèles.
- Prop 21 \blacktriangleright Étant donné une droite D et un point A, il existe une unique droite perpendiculaire à D passant par A.
- Prop 22 \blacktriangleright Soit $(a,b,d) \in \mathbb{R}^3$ avec $(a,b) \neq (0,0)$, alors l'ensemble $\{(x,y) \in \mathbb{R}^2 \mid ax+by=d\}$ est une droite de vecteur normal (a,b) et de vecteur directeur (-b,a). L'équation ax+by=d est dite équation cartésien de cette droite.
 - 23 \blacktriangleright Par abus de notation on note $\{ax + by = d\} := \{(x, y) \in \mathbb{R}^2 \mid ax + by = d\}.$
- Prop 24 \blacktriangleright Deux droites $\{a_1x+b_1y=d_1\}$ et $\{a_2x+b_2y=d_2\}$ sont égales (resp. parallèles) si et seulement si $(a_1:b_1:d_1)=(a_2:b_2:d_2)$ (resp. $(a_1:b_1)=(a_2:b_2)$).
 - Déf 25 \blacktriangleright On dit que l'équation cartésienne ax + by = d est **normalisée** si ||(a,b)|| = 1.
- Prop 26 ➤ Toute droite possède une infinité d'équations cartésiennes (toutes proportionnelles) dont exactement deux sont normalisées.
- Prop 27 \blacktriangleright Si ax + by = d est une équation cartésienne normalisée de D alors $d(\Omega, D) = |d|$, où $\Omega(0,0)$.

§7. Points alignés

- Déf 01 \triangleright On dit que des points sont **aligné** s'ils appartiennent à une même droite. On note (ABC...) si les points A, B, C... sont alignés et s'il y au moins deux points distincts.
 - 02 ▶ Un ou deux points sont toujours alignés.
- Prop 03 \blacktriangleright Trois points distincts A, B, C sont alignés si et seulement si $\overrightarrow{AB} \parallel \overrightarrow{AC}$.
- Prop 04 \triangleright Trois points distincts A, B, C sont alignés si et seulement si (AB) = (AC).
- Prop 05 \blacktriangleright Trois points distincts A, B, C sont alignés si et seulement si $C = H_{A,\lambda}(B)$ pour un certain λ .
- Prop $06 \triangleright$ Trois points distincts A, B, C sont alignés si et seulement si l'un est un barycentre des deux autres.

07 ▶ On verra plus tard que A, B, C sont alignés si et seulement si $\angle ABC = 0 \pmod{\pi}$ et si et seulement si $\frac{z_A - z_B}{z_C - z_B} \in \mathbb{R}$.

§8. Segment et demi-droites

- Prop 01 \blacktriangleright Pour tout ensemble $I \subset \mathbb{R}$ nous avons $\{A + \lambda \overrightarrow{AB} \mid \lambda \in I\} = \{(1 \lambda)A + \lambda B \mid \lambda \in I\}$ et on dit que $\lambda \mapsto A + \lambda \overrightarrow{AB}$ est une **paramétrisation (affine)** et que $\lambda \mapsto (1 \lambda)A + \lambda B$ est une **paramétrisation barycentrique** de cet ensemble.
- Déf 02 \blacktriangleright Un ensemble de la forme $[AB] := \{A + \lambda \overrightarrow{AB} \mid \lambda \in [0,1]\}$ est dit **segment fermé** d'**extrémités** A et B. Pour tout point $C \in [AB]$ ont dit que C est **entre** A et B.
- $Prop \ 03 \blacktriangleright [AB] = [BA]$
- Prop $04 \triangleright [AB] = [CD] \iff \{A,B\} = \{C,D\}$, c.-à-d. un segment n'a que deux extrémités.
- Prop $05 \triangleright [AB] \supset [CD] \iff \{C, D\} \in [AB]$
- Déf 06 \blacktriangleright Un ensemble de la forme $]AB[=\{A+\lambda \overrightarrow{AB} \mid \lambda \in]0,1[\}$ est dit **segment ouvert**. Pour tout point $C \in]AB[$ ont dit que C est **strictement entre** A et B.
 - $07 \triangleright \text{Il existe aussi les versions semi-fermés/ouvertes } AB ou [AB].$
 - 08 ▶ Dans les notations précédentes on peut rajouter une virgule entre les points : [A, B], [A, B[...]
- Déf 09 \blacktriangleright Un ensemble de la forme $[AB] = \{A + \lambda \overrightarrow{AB} \mid \lambda \in [0, \infty[\}] \text{ est dit demi-droite fermée d'extrémité } A et de direction <math>\overrightarrow{AB}$.
- Déf 10 \blacktriangleright Un ensemble de la forme $]AB) = \{A + \lambda \overrightarrow{AB} \mid \lambda \in]0, \infty[\}$ est dit **demi-droite ouverte**.
- Déf 11 La demi-droite opposée à [AB) est $-[AB) = \{A \lambda \overrightarrow{AB} \mid \lambda \in [0, \infty[\}, \text{ et celle de }]AB)$ est $-]AB) = \{A \lambda \overrightarrow{AB} \mid \lambda \in [0, \infty[\}.$
- Prop 12 \blacktriangleright La demi-droite opposée à [AB) est une demi-droite fermée de direction \overline{BA} . De plus $[AB) \cup -[AB) = (AB)$ et $[AB) \cap -[AB) = \{A\}$.
- Prop 13 Le complémentaire d'une demi-droite fermé (resp. ouverte) est une demi-droite ouverte (esp. fermé) appelée la demi-droite complémentaire.

§9. Demi-plans

- Déf 01 \blacktriangleright Pour $(a,b) \neq (0,0)$, un **demi-plan ouvert** (resp. **fermé**) est un ensemble de la forme $\{ax+by>d\}$ (resp. $\{ax+by\geq d\}$). On dit que la droite $\{ax+by=d\}$ **délimite** ces demi-plans.
 - 02 \blacktriangleright On peut remplacer > et > par < et < dans la définition précédente sans changer son sens.
- Prop 03 \blacktriangleright Une droite « coupe » un plan en deux demi-plans, autrement dit $\mathbb{R}^2 = \{ax + by > d\} \sqcup \{ax + by = d\} \sqcup \{ax + by < d\}.$
- Prop 04 \blacktriangleright Soient une droite $D = \{ax + by = d\}$ et un point $A \in \{ax + by > d\}$ alors :
 - $B \in \{ax + by > d\} \iff [AB] \cap D = \emptyset.$
 - $B \in \{ax + by < d\} \iff |AB| \cap D \neq \emptyset.$

§10. Relations métriques

Prop 01 \blacktriangleright Soit $C \in (AB)$, alors $C \in [AB]$ (resp. $C \in]AB[$) si et seulement si $\langle \overrightarrow{BC} | \overrightarrow{CA} \rangle \geq 0$ (resp. $\langle \overrightarrow{BC} | \overrightarrow{CA} \rangle > 0$).

- Prop 02 Soient trois points distincts A, B et C, alors $AB^2 = BC^2 + 2\langle \overrightarrow{BC} | \overrightarrow{CA} \rangle + CA^2$.
- Prop 03 \blacktriangleright (Théorème de Pythagore) Étant donnés trois points distincts A, B et C, les droites (AC) et (BC) sont perpendiculaires si et seulement si $AB^2 = BC^2 + CA^2$.
- Prop $04 \triangleright$ (inégalité triangulaire) Soient trois points distincts A, B et C.
 - 1. $AB \leq BC + CA$;
 - 2. AB = BC + CA si et seulement si $C \in [AB]$;
- Prop 05 \blacktriangleright (Théorème de Thalès) Soient quatre points distincts A_1 , A_2 , B_1 , B_2 et $O = (A_1A_2) \cap (B_1B_2)$. Alors on a l'équivalence $(A_1B_1) \parallel (A_2B_2) \iff \overrightarrow{OA_1} : \overrightarrow{OA_2} = \overrightarrow{OB_1} : \overrightarrow{OB_2}$. Et si cette condition est vérifiée nous avons aussi l'égalité avec le troisième rapport $\overrightarrow{A_1B_1} : \overrightarrow{A_2B_2} = \overrightarrow{OA_1} : \overrightarrow{OA_2} = \overrightarrow{OB_1} : \overrightarrow{OB_2}$.

§11. Médiatrices

- Déf 01 \triangleright Soient deux points distincts $A \neq B$. La **médiatrice** du segment [AB] est la droite perpendiculaire à (AB) qui passe par le milieu de [AB].
- Prop 02 \blacktriangleright Soient deux points distincts $A \neq B$. L'ensemble $\{M \mid AM = BM\}$ est la médiatrice, et les deux demi-plans délimités par la médiatrice sont $\{M \mid AM > BM\}$ et $\{M \mid AM < BM\}$.

§12. Projection orthogonale

- Déf 01 \triangleright Soient D une droite, A un point et D' l'unique droite perpendiculaire à D passant par A. On note $P_D(A) := D \cap D'$. L'application P_D ainsi définit est appelé la **projection** orthogonale sur D.
- Prop $02 \triangleright P_D(A) = A \iff A \in D$
- Prop 03 \triangleright $P_D(A) = B \iff B \in D$ et \overrightarrow{AB} est nul ou est un vecteur normal à D.
- Prop 04 \blacktriangleright Soient $D_{A,\vec{u}}$ une droite et \vec{v} un de ses vecteurs normaux. Alors $P_D(A + \lambda \vec{u} + \mu \vec{v}) = A + \lambda \vec{u}$.
- Prop 05 \blacktriangleright Les projections orthogonales sont des applications affines idempotente, c.-à-d. $P_D \circ P_D = P_D$.
- Prop 06 \blacktriangleright Si D_1 et D_2 sont deux droites perpendiculaires sécantes en O alors $P_{D_1} \circ P_{D_2} = O = P_{D_2} \circ P_{D_1}$, où O désigne aussi l'application constante $A \mapsto O, \forall A$.
 - 07 \blacktriangleright La réciproque est aussi vrai : Pour $D_1 \neq D_2$, P_{D_1} et P_{D_2} commutent si et seulement si $D_1 \perp D_2$.

§13. Symétries axiales

- Déf 01 \blacktriangleright Soient D une droite et A un point. On pose $S_D(A) := A + 2\overrightarrow{AP_D(A)}$. L'application S_D ainsi définie est appelée **symétrie** (axiale) par rapport à D.
- Prop $02 \triangleright S_D(A)$ est l'unique point tel que $P_D(A)$ soit le milieu de $[AS_D(A)]$.
- Prop 03 \triangleright $S_D(A)$ est l'unique point tel que D soit la médiatrice de $[AS_D(A)]$.
- Prop 04 \blacktriangleright Soient $D_{A,\vec{u}}$ une droite et \vec{v} un de ses vecteurs normaux. Alors $S_D: A + \lambda \vec{u} + \mu \vec{v} \mapsto A + \lambda \vec{u} \mu \vec{v}$.
- Prop 05 Les symétries axiales sont des isométries affines qui sont leur propre inverse.
- Prop 06 \blacktriangleright L'ensemble des points fixes de S_D est D, c.-à-d. $S_D(A) = A \iff A \in D$.

- Prop 07 Nous avons l'équivalence $D_1 = D_2 \iff S_{D_1} = S_{D_2}$.
- Prop $08
 ightharpoonup Soit \theta \pmod{\pi}$ l'angle orienté entre deux droites D_1 et D_2 sécantes en A, alors $S_{D_2} \circ S_{D_1} = R_{A,2\theta}$.
- Prop 09 \blacktriangleright Soient D_1 et D_2 deux droites parallèles avec $D_2 = D_1 + \vec{v}$, où \vec{v} est un vecteur normal aux deux droites, alors $S_{D_2} \circ S_{D_1} = T_2 \vec{v}$.

§14. Cercles

- Déf 01 \blacktriangleright Étant donné un point O et un réel positif R > 0 nous considérons les ensembles suivants :
 - $ightharpoonup C(O,R) = \{A \mid OA = R\}, \text{ le cercle de centre } O \text{ et de rayon } R.$
 - ▶ $D(O,R) = \{A \mid OA \leq R\}$, le disque (fermé) de centre O et de rayon R.
 - ▶ $\{A \mid OA < R\}$, l'intérieur du cercle C(O, R), dit aussi le disque ouvert.
 - $ightharpoonup \{A \mid OA > R\}$, l'extérieur du cercle C(O, R).
- Déf 02 ▶ On dit qu'un ensemble est à l'intérieur (resp. à l'extérieur) d'un cercle s'il est contenu dans son intérieur (resp. extérieur).
- Prop 03 \blacktriangleright Soit A un point et M un ensemble de points, alors $d(A, M) \ge R$ si et seulement si M n'a pas de points à l'intérieur du cercle C(A, R).
- Prop 04 \triangleright Soit C un cercle, A un point intérieure à C et B un point extérieur à C, alors $C \cap AB \neq \emptyset$.
 - 05 ▶ On va voir en TD que dans ce cas $\#(C \cap AB[) = 1$.
- Prop 06 \blacktriangleright Soit C un cercle, A un point intérieure à C. Pour tout $B \neq A$ nous avons $C \cap AB \neq \emptyset$.
 - 07 ▶ On va voir en TD que dans ce cas $\#(C \cap AB) = 1$.
 - Déf 08 ▶ Des points sont dit **cocycliques** s'ils appartiennent à un même cercle.
 - 09 ▶ Trois points, ou moins, sont toujours cocycliques. Et on verra des critères pour que quatre points le soient.

§15. Courbes paramétrées

- Déf 01 \blacktriangleright On appelle **courbe** (**paramétrée**), toute application $\gamma: I \to \mathbb{R}^2$, où I est un intervalle de \mathbb{R} . L'ensemble $\Gamma := \gamma(I)$ s'appelle le **support** de γ .
 - $02 \triangleright \text{Ne pas confondre la courbe } \gamma \text{ avec son support } \Gamma.$
 - 03 ▶ Plus généralement on peut avoir I une réunion d'intervalles deux-à-deux disjoints et \mathbb{R}^n à la place de \mathbb{R}^2 .
 - 04 \triangleright Comme une courbe est une application on peut parler de courbes C^1 , C^{∞} , analytiques, polynomiales.... Pour nous dans ce cours les courbes seront de régularité au moins C^1 , et si nécessaire plus.
 - 05 ▶ Quand on identifie \mathbb{R}^2 à \mathbb{C} on parle de courbes complexes.
- Déf 06 No dit que $\gamma_1: J \to R^2$ est un **reparamétrage** de $\gamma_0: I \to R^2$ s'il existe un difféomorphisme (de la même régularité que γ_0) $\phi: J \to I$ tel que $\gamma_1 = \gamma_0 \circ \phi$.
- Prop 07

 « est un reparamétrage de » est une relation d'équivalence, dont les classe d'équivalence sont appelés courbes géométriques, et le support d'une courbe géométrique est bien défini
 - 08 ▶ Quand on se limite aux reparamétrages croissants on parle de **courbes géométriques** orientées.

- Déf 09 \blacktriangleright Une courbe $\gamma: I \to R2$ est dite **régulière** en $t \in I$ si $\gamma'(t) \neq 0$. Dans ce cas, la droite passant par $\gamma(t)$ et de vecteur directeur $\gamma'(t)$ est appelée la **tangente** de la courbe paramétrée γ en t. Si de plus γ est injective, on parle de la tangente en $\gamma(t)$.
- Déf 10 \blacktriangleright Une courbe $\gamma: I \to R2$ est dite **singulière** en $t \in I$ si elle n'y est pas régulière, c.-à-d. si $\gamma'(t) = 0$.
- Déf 11 ▶ Une courbe est dite **régulière** si elle est régulière en toute valeur du paramètre.
- Prop 12 Les notions précédentes de régularité et de tangente sont bien définies pour les courbes géométriques.
 - 13 ▶ Même si la courbe n'a pas de tangente en t le support Γ peut avoir une tangente en $\gamma(t)$ dans un autre sens.
 - 14 ▶ On ne discutera pas ici les différents types de points : ordinaire, d'infléxion, de rebroussement. Ni les braches infinies. Ni d'angle entre deux courbes sécantes.

§16. Longueur d'une courbe paramétrée

- Déf 01 \blacktriangleright Soit I = [a, b] et $\gamma : I \to \mathbb{R}^2$ une courbe C^1 . La **longueur** de γ est la nombre positif $|\gamma| = \int_a^b |\gamma'(t)| dt$.
- Déf 02 L'abscisse curviligne est la fonction $s \mapsto \int_a^s ||\gamma'(t)|| dt$ qui mesure la distance parcourue entre le départ a et s.
- Déf 03 \blacktriangleright On dit qu'une courbe γ est paramétrée par la longueur d'arc (ou par l'abscisse curviligne) si pour tout t on a $\|\gamma'(t)\| = 1$.
- Prop 04 ▶ Toute courbe régulière possède un reparamétrage par longueur d'arc.
- Prop 05 ➤ La longueur d'une courbe géométrique est bien définie, car la longueur d'un courbe est invariante par reparamétrage.
 - 06 ▶ On ne discutera pas ici les notions de géodésique, ni de courbure.

§17. Arcs et leurs mesures

- Déf 01 \blacktriangleright Soient deux points (distincts) $A, B \in \mathcal{C}$ d'un cercle de centre O. Le segment [AB] est appelé une **corde** du cercle. Les deux morceaux de part et d'autre de la droite (AB) sont appelés des **arcs**. La **grande arc** est celle qui est du côté du centre O, et la **petite arc** est l'autre. Ces arcs sont souvent nommés \widehat{AB} .
 - 02 La notation \widehat{AB} est ambiguë, car on ne sait pas si on parle de la petite ou de la grande arc. Souvent on sous-entend qu'on parle de la petite, mais si nécessaire on peut le préciser, ou utiliser un troisième point P appartenant à l'arc en question et noter l'arc \widehat{APB} . De plus quand [AB] est diamètre il n'y a pas de grande et de petite arc, car les deux arcs sont des demi-cercles.
- Déf 03 Un arc orienté est un arc dont l'une des extrémités est considérée comme début, l'autre comme fin. Autrement dit dont les extrémités forment un couple ordonné. Et on dit que l'arc est positivement orienté (resp. négativement orienté) si le « sens du parcours » du début vers la fin de l'arc est dans le sens inverse des aiguilles d'une montre (resp. dans le sens direct des aiguilles d'une montre).
 - 04 La longueur $\ell(\widehat{AB})$ d'un arc de cercle \widehat{AB} est la longer d'une courbe régulière qui la paramètre. C'est aussi la limite de la longueur des lignes brisées dont le pas tends vers 0.

- Déf 05 La mesure en radian d'un arc \widehat{AB} d'un cercle $\mathcal{C}(0,R)$ est la longueur de l'arc divisé par le rayon, c.-à-d. $\widehat{AB} = \frac{\ell(\widehat{AB})}{R}$.
- Déf 06 ▶ La mesure algebrique d'un arc est un nombre dont la valeur absolue est la mesure de l'arc et le signe est positif (resp. négatif) si l'arc est positivement (resp. négativement) orienté.
 - 07 \blacktriangleright Par abus de notation un arc, sa longueur et sa longueur algébrique sont notés de la même façon. Par exemple on note $\widehat{AB} = -\pi$, dans le cas où \widehat{AB} est un demi-cercle orienté dans le sens des aiguilles d'une monter. En cas d'ambiguïté il faut préciser la notation utilisée.
 - 08 ► Ce qui est pratique avec les mesures algébriques est qu'elles respectent la règle de Chasles modulo 2π , c.-à-d. $\widehat{AB} + \widehat{BC} = \widehat{AC} \pmod{2\pi}$.
- Prop 09 \triangleright La petite et la grande arc d'une même corde ont la même mesure algébrique modulo 2π .
- Prop 10 \triangleright Soient [AB] et [CD] deux cordes dans le même cercle. Alors si on note \widehat{AB} et \widehat{CD} les deux petites (resp. grandes) arcs, nous avons les équivalences :
 - $ightharpoonup AB = CD \iff \widehat{AB} = \widehat{CD};$
 - ▶ $AB > CD \iff \widehat{AB} > \widehat{CD}$ (resp. $AB > CD \iff \widehat{AB} < \widehat{CD}$).

§18. Angles

- Soient A, B et C trois points (non alignés). Soient H_A le demi-plan délimité par (BC) qui contient A et H_B le demi-plan délimité par (BA) qui contient C. Nous appelons :
- Déf 01 \blacktriangleright L'angle (saillant) $\angle ABC := H_A \cap H_C$ est la zone (convexe) « bordée » par les demidroites [BA) et [BC);
 - $02 \triangleright$ Un angle est appelé aussi secteur angulaire et on le note aussi \widehat{ABC} .
- Déf 03 \blacktriangleright Le complémentaire d'un angle saillant est dit **angle rentrant**, et il est aussi « bordé » par les demi-droites [BA) et [BC) (mais il n'est pas convexe);
 - 04 ▶ Les sens de « complémentaire » utilisé dans la définition précédente n'est pas celui habituellement utilisé au collège.
- Déf 05 \blacktriangleright Quand $B \in [AC]$ l'angle $\angle ABC$ est l'un des deux demi-plans délimités par (AC) et on dit qu'il est **plat**. Un angle plat est à la fois saillant et rentrant.
- Déf 06 \blacktriangleright Le point B est le sommet de l'angle $\angle ABC$; les demi-droites [BA) et [BC) qui bordent l'angle $\angle ABC$ son ses côtés.
- Déf 07 \blacktriangleright L'angle dont les côtés sont les demi-droites opposées -[BA) et -[BC) est dit l'angle opposé à $\angle ABC$.
- Déf 08 Les angles dont l'un des côtés est identique [BA) (resp. [BC)) et l'autre est l'opposée -[BC) (resp. -[BA)) sont dit **supplémentaires** à $\angle ABC$.
- Prop 09 ▶ Deux droites sécantes coupent le plan en 4 angles, deux à deux opposés et deux à deux supplémentaires.
- Déf 10 ▶ Un angle dont les deux côtés sont perpendiculaires est dit droit.
- Prop 11 Le supplémentaire et l'opposé d'un angle droit sont des angles droits.
- Déf 12 \blacktriangleright Un angle orienté est un angle dont un des côtés est considéré comme début et l'autre comme fin.
 - 13 ▶ La notation d'un angle orienté est identique à celle d'un angle non orienté, par exemple $\angle ABC$. Et dans cette notation [BA) est considéré comme début et [BC) comme fin.

§19. Mesures d'angles

- Déf 01 \blacktriangleright Soit O le centre d'un cercle \mathcal{C} et $A, B \in \mathcal{C}$ deux points de ce cercle. On note \widehat{AB} l'arc compris dans l'angle $\angle AOB$. Et on dit que $\angle AOB$ est un angle **centrale** qui **éclaire** l'arc \widehat{AB} . Si l'angle $\angle AOB$ est orienté on oriente l'arc \widehat{AB} dans le même sens.
- Déf 02 ► La mesure (resp. la mesure algébrique) d'un angle en radians est la mesure (resp. la mesure algébrique) d'un arc qu'il éclaire du centre.
- Prop 03 ▶ Cette définition ne dépend pas du cercle choisi.
 - 04 ▶ Quand on dit que deux angles sont égaux on sous-entend que leurs mesures sont égales.
- Prop 05 ▶ Un angle est égal à son opposé, c.-à-d. ont la même mesure orienté.
 - 06 \triangleright La mesure d'un angle droit est $\frac{\pi}{2}$ et d'un angle plat est π .
 - 07 > Par abus de notation, un angle, sa mesure et sa mesure algébrique sont notés de la même façon. Par exemple on note $\angle ABC = -\frac{\pi}{3}$. En cas d'ambiguïté il faut préciser la notation utilisée.
 - 08 ▶ Comme dans le cas des arcs, les mesures algébriques respectent la règle de Chasles modulo 2π , c.-à-d. $\widehat{AOB} + \widehat{BOC} = \widehat{AOC} \pmod{2\pi}$.
- Prop 09 \blacktriangleright Si la mesure orientée d'un angle est $\alpha \pmod{2\pi}$ la mesure orientée de son angle supplémentaire est $\alpha \pi \pmod{2\pi}$. Ainsi un angle est et son opposé ont la même mesure algébrique modulo π .
- Déf 10 La mesure d'angle orienté entre deux droites est défini modulo π comme suit $\angle(D_1, D_2) = \angle AOB \pmod{\pi}$ si $D_1 = (OA)$ et $D_2 = (OB)$.
 - 11 ▶ Ce-ci est bien une définition, autrement dit elle ne dépend pas du choix des points $A \in D_1$ et $B \in D_2$ d'après les propositions §19.05 et §19.09.
- Prop 12 \blacktriangleright Si $D_1 \parallel D_1'$ et $D_2 \parallel D_2'$ alors $\angle(D_1, D_2) = \angle(D_1', D_2')$.
- Prop 13 \blacktriangleright Les points distincts A,B et C sont alignés si et seulement si $\angle ABC = 0 \pmod{\pi}$.
- Déf 14 \blacktriangleright Soit A, B, C trois points d'un cercle \mathcal{C} . On dit que l'angle (orienté) $\angle ABC$ est **inscrit** dans le \mathcal{C} et qu'il **éclaire** l'arc (orienté) \widehat{AC} .
- Prop 15 \triangleright Soit un angle (orienté) inscrit $\angle ABC$ qui éclaire l'arc (orienté) \widehat{AC} , alors $\angle ABC = \frac{1}{2}\widehat{AC}$.
- Prop 16 \triangleright La somme des angles dans un triangle est π .
 - 17 ▶ Soit X un point d'un cercle \mathcal{C} . Dans la proposition suivante (XX) désigne la tangente à \mathcal{C} au point X.
- Prop 18 Soit 4 points A, B, C et D d'un cercle C. Nous avons l'égalité entre mesures **orientés** $\angle ((AB), (CD)) = \frac{1}{2} (\widehat{AC} + \widehat{BD}).$
- Prop 19 \blacktriangleright Quatre points distincts A, B, C et D sont cocycles si et seulement si on a l'égalité entre angles orientés $\angle ABC = \angle ADC \pmod{\pi}$.
- Déf 20 ▶ (fait sur dessins) Deux droites parallèles et une droite sécante forment 8 angles. Il y a 4 paires d'angles correspondant, 2 paires d'angles alternes-internes et 2 paires d'angles alternes-externes.
- Prop 21 \blacktriangleright Deux angles correspondants ont la même mesure. La somme de deux angles alternes est π
 - Déf 22 \blacktriangleright La bissectrice (intérieure) d'un angle $\angle AOB$ est la (demi-)droite [BC) telle qu'on ait l'égalité des angles orientés $\angle AOC = \angle COB$.
 - Déf 23 ▶ La bissectrice extérieure d'un angle est la droite perpendiculaire à la bissectrice et qui passe par le sommet de l'angle.

- Prop 24 > La bissectrice extérieure est la bissectrice intérieure de l'angle supplémentaire.
- Prop 25 ➤ Un point à l'intérieur d'un angle est sur la bissectrice si et seulement s'il est à distances égales des deux côtés de l'angle.
- Prop 26 Le bissectrice est l'ensemble des centres des cercles tangents aux deux côtés de l'angle.

§20. Rotations

- Déf 01 \blacktriangleright L'application linéaire dont la matrice est $R_{\theta} = \begin{pmatrix} \cos \theta & -\sin \theta \\ \sin \theta & \cos \theta \end{pmatrix}$ est appelé la **rotation** (linéaire) d'angle $\theta \pmod{2\pi}$.
- Prop $02 \triangleright R_0 = \text{Id}$ et on l'appelle la rotation (linéaire) **triviale**.
- Prop 03 \triangleright $R_{\theta_1}R_{\theta_2} = R_{\theta_1 + \theta_2}$
- Prop $04 \triangleright R_{\theta}^t = R_{-\theta} = R_{\theta}^{-1}$ et donc les rotations sont des isométries linéaires.
- Prop $05 \triangleright R_{\theta}(\vec{u}) = \vec{u} \iff \vec{u} = \vec{0}$ ou $\theta = 0$. Autrement dit l'unique vecteur fixe d'une rotation non triviale est $\vec{0}$.
- Déf 06 L'application $R_{A,\theta}: B \mapsto A + R_{\theta}(\overrightarrow{AB})$ est appelé la **rotation (affine)** de centre A et d'angle $\theta \pmod{2\pi}$.
- Prop 07 \triangleright $R_{A,\theta}(A + \vec{u}) = A + R_{\theta}(\vec{u})$
- Prop 08 > Les rotations affines sont des applications affines.
- Prop 09 \triangleright $R_{A,0} = \text{Id}$, et on l'appelle la rotation (affine) **triviale**. Tout point est un centre de la rotation triviale.
- Prop 10 \triangleright $R_{A,\pi} = S_A$ est la symétrie centrale de centre A.
- Prop 11 $\triangleright R_{A,\theta}(B) = B \iff A = B \text{ ou } \theta = 0$. Autrement dit l'unique point fixe d'une rotation non triviale est son centre.
- Prop 12 > Un cercle est invariant par les rotations du même centre que ce cercle.
- Prop 13 \triangleright $R_{A,\theta} \circ H_{A,\lambda} = H_{A,\lambda} \circ R_{A,\theta}$
- Prop 14 $\triangleright R_{A,\theta}(B+\vec{u}) = R_{A,\theta}(B) + R_{\theta}(\vec{u})$, et donc $R_{A,\theta} \circ T_{\vec{u}} = T_{R_{\theta}(\vec{u})} \circ R_{A,\theta}$.
- Prop 15 \triangleright $R_{A,\theta_1} \circ R_{A,\theta_2} = R_{A,\theta_1+\theta_2}$
- Prop 16 \triangleright $R_{A_1,\theta} \circ R_{A_2,-\theta}$ est une translation.
- Prop 17 \blacktriangleright Si $\theta_1 + \theta_2 \neq 0 \pmod{2\pi}$, alors $R_{A_1,\theta_1} \circ R_{A_2,\theta_2} = R_{A_3,\theta_1+\theta_2}$, mais l'expression de A_3 en fonction de A_1,A_2,θ_1 et θ_2 n'est pas simple.
- Prop 18 Nous avons la caractérisation de la mesure algébrique modulo 2π suivante $\angle ABC = \theta \pmod{2\pi} \iff R_{\theta}(\overrightarrow{BA}) \parallel \overrightarrow{BC} \iff R_{B,\theta}(A) \in [BC).$

§21. Triangles

- Déf 01 \blacktriangleright Un **triangle** (non dégénéré) est la donnée d'un triplet de points (non alignés) appelés les **sommets** du triangle. On note $\triangle ABC$ le triangle dont les sommets sont (A, B, C). Les **côtés** de ce triangle sont les segments [AB], [BC] et [CA], et ses *droites des côtés* sont (AB), (BC) et (CA).
- Déf 02 Deux triangles $\triangle ABC$ et $\triangle A'B'C'$ sont dit **égaux**, et on note $\triangle ABC = \triangle A'B'C'$, si et seulement si AB = A'B', BC = B'C' et CA = C'A'.
 - 03 ▶ Attention, dans la définition précédente l'ordre des sommets compte.
 - $04 \triangleright \text{On note égalité aussi avec les symboles} \cong, \simeq \text{ou} \triangleq.$

- Prop 05 \blacktriangleright Si $\triangle ABC = \triangle A'B'C'$ alors on a les égalités des angles non orientés $\angle A = \angle A', \angle B = \angle B'$ et $\angle C = \angle C'$.
- Prop 06 ► Les assertions suivantes sont équivalentes :
 - $ightharpoonup \triangle ABC = \triangle A'B'C'$
 - ▶ AB = A'B' ainsi que (deux des égalités) $\angle A = \angle A'$, $\angle B = \angle B'$ et $\angle C = \angle C'$.
 - $ightharpoonup AB = A'B', AC = A'C' \text{ et } \angle A = \angle A'.$
 - $ightharpoonup \triangle A'B'C'$ est l'image par une isométrie de $\triangle ABC$.
- Déf 07 Deux triangles $\triangle ABC$ et $\triangle A'B'C'$ sont dit **similaire**, et on note $\triangle ABC \sim \triangle A'B'C'$, si et seulement si nous avons les égalités des angles non orientés $\angle A = \angle A'$, $\angle B = \angle B'$ et $\angle C = \angle C'$.
 - 08 \blacktriangleright On note la similitude entre triangles aussi avec le symbole $\approx.$
 - 09 ▶ Il suffit de vérifier l'égalité de deux des angles, la troisième s'en déduit.
- Prop 10 ► Les assertions suivantes sont équivalentes :
 - ightharpoonup $\triangle ABC \sim \triangle A'B'C'$
 - $(AB:BC) = (A'B':B'C') \text{ et } \angle B = \angle B'.$
 - ightharpoonup (AB : BC : CA) = (A'B' : B'C' : C'A').
 - ightharpoonup $\triangle A'B'C'$ est l'image par une similitude de $\triangle ABC$.
 - Déf 11 \blacktriangleright Le triangle $\triangle ABC$ est dit équilatérale si AB = BC = CA.
 - Déf 12 \blacktriangleright Le triangle $\triangle ABC$ est dit **isocèle** de base AB si BC = CA.
 - Déf 13 Le triangle $\triangle ABC$ est dit **rectangle** en C si $\angle C = \frac{\pi}{2}$. Et dans ce cas on appelle le côté opposé à l'angle droit [AB] l'**hypoténuse**, et les deux côtés adjacents à l'angle droit [CA] et [CB] les **cathètes**.
 - Déf 14 \blacktriangleright Le triangle $\triangle ABC$ est dit acutangle si les trois angles sont aigus.
 - Déf 15 \blacktriangleright Le triangle $\triangle ABC$ est dit **obtusangle** si l'un des angles est obtus.
 - Déf 16 ▶ Une **médiane** dans un triangle est une droite qui passe par l'un des sommets et par le milieu du côté opposé.
- Déf 17 Les trois médianes d'un triangle se coupent en un point, appelé barycentre du triangle.
- Prop 18 Les trois médiatrices des côtés se coupent dans le **centre du cercle circonscrit** du triangle.
- Prop 19 ▶ Dans un triangle rectangle le centre du cercle circonscrit est le milieu de l'hypoténuse.
- Déf 20 ▶ Une hauteur dans un triangle est une droite qui passe par un des sommets et qui est perpendiculaire au côté opposé. La projection orthogonale d'un sommet sur le côté opposé est appelé pied de la hauteur.
- Prop 21 > Dans un triangle rectangle le centre du cercle circonscrit est le milieu de l'hypoténuse.
- Prop 22 > Les trois hauteurs se coupent en un point appelé orthocentre du triangle.
- Prop 23 ▶ Dans un triangle rectangle l'orthocentre coïncide avec le sommet de l'angle droit.
- Prop 24 > L'orthocentre est à l'intérieur du triangle si et seulement si le triangle est acutangle.
- Prop 25 \blacktriangleright (droite d'Euler) Soient O, G et H le centre du cercle circonscrit, le barycentre et l'orthocentre respectivement d'un triangle. Alors les trois points sont alignés dans cet ordre O, G, H avec le rapport des longueurs (OG: GH) = (1:2), c.-à-d. $G = \frac{2}{3}O + \frac{1}{3}H$.
- Prop 26 le Il existe un unique cercle intérieur au triangle et qui touche les trois côtés. Il est appelé cercle inscrit et son centre est l'intersection des trois bissectrices intérieures.

§22. Nombres complexes

- Déf 01 \blacktriangleright Étant donné un point P(x,y) (resp. un vecteur $\overrightarrow{u}(x,y)$) on appelle le nombre complexe $z \coloneqq x + iy$ l'affixe de P (resp. de \overrightarrow{u}) et on note P(z) (resp. $\overrightarrow{u}(z)$).
 - 02 \triangleright Souvent on note z_P l'affixe d'un point P et z_u l'affixe d'un vecteur \overrightarrow{u} .
- Prop 03 \blacktriangleright Soient z_A , z_u et z_B les affixes respectifs d'un point A d'un vecteur \vec{u} et du point $B := A + \vec{u}$. Alors nous avons $z_B = z_A + z_u$.
- Prop 04 \blacktriangleright Soient z_u et z_v les affixes respectifs de deux vecteurs \overrightarrow{u} et \overrightarrow{v} . Nous avons l'égalité $\langle \overrightarrow{u} | \overrightarrow{v} \rangle = \text{Re}(z_u \overline{z_v}) = \frac{1}{2}(z_u \overline{z_v} + \overline{z_u} z_v)$.
- Prop 05 \blacktriangleright Soient z_u et z_v les affixes respectifs de deux vecteurs non nuls \overrightarrow{u} et \overrightarrow{v} . Nous avons $\overrightarrow{u} \perp \overrightarrow{v}$ $\iff z_u \overline{z_v} \in i\mathbb{R} \iff \frac{z_u}{z_v} \in i\mathbb{R}$.
- Prop 06 \blacktriangleright Soient $D_{O,\overline{u}}$ une droite et ξ l'affixe du vecteur directeur \overline{u} . Soit la projection orthogonale $B := P_D(A)$ d'un point A sur D. Alors les affixes z et z' des vecteurs \overrightarrow{OA} et \overrightarrow{OB} respectivement, vérifient $z' = \frac{z\overline{\xi} + \overline{z}\xi}{2\overline{\xi}}$.
- Prop 07 \blacktriangleright Soient $D_{O, \overrightarrow{u}}$ une droite et ξ l'affixe du vecteur directeur \overrightarrow{u} . Soit le point symétrique $B := S_D(A)$ d'un point A par rapport D. Alors les affixes z et z' des vecteurs \overrightarrow{OA} et \overrightarrow{OB} respectivement, vérifient $z'\overline{\xi} = \overline{z}\xi$.
- Prop 08 Soient z_O , z_A et z_B les affixes respectifs des points O, A, B où $B = H_{O,\lambda}(A)$ est l'image de A par l'homothétie $H_{O,\lambda}$. Alors nous avons $z_B = z_O + \lambda(z_A z_O)$.
- Prop 09 \blacktriangleright Soient z_O , z_A et z_B les affixes respectifs des points O, A, B où $B = R_{O,\theta}(A)$ est l'image de A par la rotation $R_{O,\theta}$. Alors nous avons $z_B = z_O + e^{i\theta}(z_A z_O)$.
 - 10 \triangleright D'après ce qui précède $z_{\overrightarrow{OB}} = \xi z_{\overrightarrow{OA}}$ si et seulement si B est l'image de A par la similitude $H_{O,\rho} \circ R_{O,\theta}$ où $\rho \coloneqq |\xi|$ est le module de ξ , et θ est son argument, c.-à-d. si $\xi = \rho e^{i\theta}$.
- Prop 11 \blacktriangleright Trois points distincts A, B et C sont alignés si et seulement si leurs affixes vérifient $\frac{z_A-z_C}{z_B-z_C} \in \mathbb{R}$. De plus C in [AB] si et seulement si $\frac{z_A-z_C}{z_B-z_C} \in \mathbb{R}_-$.

§23. Formes quadratiques

Quelques rappels à mettre ici.

§24. Coniques

Partie à compléter.